

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
prévue en Mairie de Longueville
le 13 septembre 2017
à 20 heures 30

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. - M. BACHET M. - MME CIOTTI M.
MMES BAYLE O. – GOUDRY J.
M. BLOT J. - MME GARNIER F. – M. ROBOT H.
MME BORDES S. - MM. SAMLALI A. – DI STASIO G.
MME SAMSON C. - M. MOUTAMA J.-C

ABSENTS EXCUSÉS
ET REPRÉSENTÉS : MME AUBRY S. représentée par M. PICCOLO F.
M. MUGNEROT Ph. représenté par MME CIOTTI M.

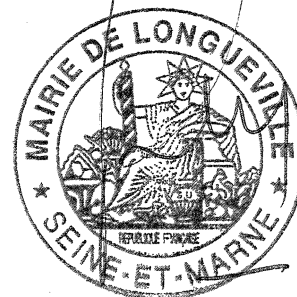
ABSENTS EXCUSÉS : MMES BAETA M-C. – LEOPOLDIE S.
M. VASSEUR A.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane GOUDRY

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Date de la convocation : 25 août 2017

Affiché, le 15 septembre 2017
Le Maire,



Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 juillet 2017
3. Attribution du marché de la délégation de service public pour la production et la distribution de l'eau potable.
4. Affaires diverses
Délégations

I - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Josiane GOUDRY est désignée Secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 JUILLET 2017

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2017.

Le Procès-Verbal de la séance 26 juillet 2017 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal.

III - ATTRIBUTION MARCHÉ DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.

Par délibération, en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal de LONGUEVILLE, s'est prononcé, au vue du rapport présenté par Monsieur Le Maire, en faveur du recours à une Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la gestion de son service de production et distribution de l'eau potable, ainsi que sur la constitution de la Commission de Délégation de Service Public, conformément aux dispositions combinées des articles L.1411-1 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure de délégation du service public de l'eau potable de la Commune a débuté le 21 février 2017 par l'envoi pour la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, au BOAMP, et sur le site internet e-marchespublics.fr.

La négociation étant parvenue à son terme, il revient au Conseil Municipal de se prononcer « sur le choix du délégataire et le contrat de délégation » conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du C.G.C.T.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer ce marché de Délégation de Service Public à la **Société SUEZ EAU DE FRANCE** et d'inclure aux prestations de bases prévues :

- La mise en place de la télérelève
- La réalisation d'une étude patrimoniale « réseau » et d'une étude de modélisation du réseau
- La mise en place d'une « information en temps réel » de la Collectivité
- La participation à la MSAP

Accord à l'**unanimité** des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

IV - INFORMATIONS DIVERSES

Délégation

Le Maire rappellera que, conformément à l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Municipale, par délibération du 9 avril 2014, lui a

délégué un certain nombre de ses compétences. Dans le cadre de cette délégation et conformément à l'article L. 2122.23 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis le 26 juillet 2017.

DÉCISION du MAIRE en DATE du 26 JUILLET 2017 : d'accepter l'offre de la **Société SUEZ**, domiciliée à BRAY-SUR-SEINE (77480) 75 rue Hemsbach, pour le Renouvellement des clapets et vannes à l'intérieur de la chambre à vannes du poste de relevage Platriez, pour un montant de **1 531,67 euros H.T.** (mille cinq cent trente-et-un euros et soixante-sept centimes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 1^{ER} AOÛT 2017 : d'accepter l'offre du **Cabinet G.U.A.**, domicilié à PARIS (75010) 5 rue d'Alsace, concernant la mission de Maîtrise d'Œuvre pour des Travaux de Construction d'une salle de motricité, pour un avenant n° 2, d'un montant de **11 439,59 euros H.T.** (onze mille quatre cent trente-neuf euros et cinquante-neuf centimes hors taxes)

DÉCISION du MAIRE en DATE du 1^{ER} AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de **G.R.D.F.** domicilié à Sartrouville (78500) 101 rue du Président Roosevelt, concernant la modification du branchement gaz de l'Ecole Maternelle, d'un montant de **1 813,04 euros T.T.C.** (mille huit cent treize euros et quatre centimes toutes taxes comprises).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 1^{ER} AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de la **S.A.S. PAGOT** domiciliée à SOURDUN (77171) ZAC du Sourdunois, concernant la construction d'une salle de motricité, pour un avenant n° 1 au Lot n° 1 / Gros-Œuvre - Carrelage - V.R.D., d'un montant de **31 644,12 euros H.T.** (trente-et-un mille six cent quarante-quatre euros et douze centimes hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 1^{ER} AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de la **S.A.S. ACMM** domiciliée à MARIGNY-LE-CHATEL (10530), concernant la construction d'une salle de motricité, pour un avenant n° 1 au Lot n° 2 / Charpente métallique, d'un montant de **3 830,00 euros H.T.** (trois mille huit cent trente euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 1^{ER} AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de l'**Entreprise TOURET** domiciliée à COULOMMIERS (77523) 41 rue du Général Leclerc, concernant la construction d'une salle de motricité, pour un avenant n° 1 au Lot n° 9 / Peintures Revêtements de Sols Souples, d'un montant de **151,00 euros H.T.** (cent cinquante et un euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 4 AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de **S.A.S. LE RABOT ET L'HERMINETTE** domiciliée à SAINT-DENIS-LES-REBAIS (77510) 44 Les Ormes, concernant la construction d'une salle de motricité, pour un avenant n° 1 au Lot n° 4 / Menuiserie - Serrurerie, d'un montant de **1 061,79 euros H.T.** (mille soixante et un euros et soixante-dix-neuf centimes hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 22 AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de la **Société ASSAINISSEMENT VIDANGES LÉVÊQUE** domiciliée à MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE (10510) 63 avenue du Général de Gaulle, concernant le curage

des réseaux d'assainissement, pour un montant de **19 600,00 €uros H.T.** (dix-neuf mille six cents euros hors taxes).

DÉCISION du MAIRE en DATE du 22 AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de la **Société ASSAINISSEMENT VIDANGES LÉVÊQUE** domiciliée à MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE (10510) 63 avenue du Général de Gaulle, concernant le nettoyage du bac à graisse de la station d'épuration, pour un montant de **518,80 €uros H.T.** (cinq cent dix-huit euros et quatre-vingt centimes hors taxes).

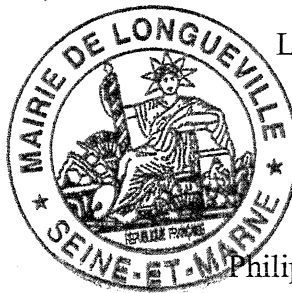
DÉCISION du MAIRE en DATE du 24 AOÛT 2017 : d'accepter l'offre de la **Société SUEZ EAU France SAS** domiciliée à BRIE COMTE ROBERT (77170) 5 rue de Villemeneux, concernant la gestion et l'évacuation des boues de la station d'épuration vers le centre compostage, pour un montant de **61 344,00 €uros H.T.** (soixante-et-un mille trois cent quarante-quatre euros hors taxes).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

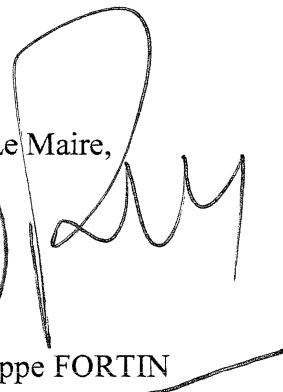
La Secrétaire,



Josiane GOUDRY



Le Maire,



Philippe FORTIN